

**COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 07 AVRIL 2015**

L'an deux mille quinze, le sept avril à 20h30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Martine CARTAU-OURY, Maire.

Présents :

Madame CARTAU-OURY Martine, Monsieur DA COSTA Johnny, Madame DELIERE-GAST Martine, Monsieur GASSAMA Machiré, Madame DENECE Nathalie, Monsieur GONZALEZ Eloy, Madame PIN Malvina, Monsieur PENHOET Luc, Madame VIGNAS Sylvie, Madame PELOUIN Christelle, Monsieur BERTELOOT Raymond, Monsieur VENTALON Pascal, Madame WALKER Monique, Monsieur JAROSSAY Yvon, Monsieur BENOIT Julien, Monsieur HEFLING Philippe, Monsieur CARRENO Michel, Madame BOUILLET Céline, Monsieur EL BEZE Michaël, Madame GIORGIS Martine, Monsieur JOLY Bertrand, Madame DAVID-COUSTILLAS Florence, Monsieur HERSCHKORN Alain

Absents représentés :

Mme BAUGET	pouvoir à Mme CARTAU-OURY
M. MERCY	pouvoir à M. BENOIT
M. DELIERE	pouvoir à Mme DELIERE-GAST
Mme ATTOUT	pouvoir à M. GASSAMA
Mme LAURENT	pouvoir à Mme PIN

Absente non représentée :

Mme DAUGA Élise (jusqu'à son arrivée à 20h45)

Secrétaire de séance : Madame Martine DELIERE-GAST

==*====*==*====*==

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 20 heures 30, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Elle demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du Conseil municipal du 10 mars 2015. Mme BOUILLET souhaite qu'il soit ajouté le problème de positionnement du STOP rue de l'Enfer. Mme le Maire dit que cela sera ajouté au procès-verbal. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Le Maire annonce les décisions prises par délégation :

Le 09/03/2015 - N°DEC - 2015-07

Décision du Maire de signer le contrat proposé par l'association « Les canards sous la pluie » (sise 142 avenue de Saint Ouen - 75018 PARIS) pour le spectacle « L'atelier » dont la représentation aura lieu le samedi 11 avril 2015 à 20h30, salle J.B Corot (sise 173 route de Morsang - 91250 SAINTRY-SUR-SEINE), pour la somme nette de 550 € (cinq cent cinquante euros).

Le 09/03/2015 - N°DEC - 2015-08

Décision du Maire de signer le contrat proposé par la compagnie « La troupe en bois » (sise 22 rue La Condamine - 75017 PARIS) pour le spectacle « Château en Suède » dont la représentation aura lieu le samedi 28 mars 2015 à 20h30, salle J.B Corot (sise 173 route de Morsang - 91250 SAINTRY-SUR-SEINE), pour la somme nette de 450 € (quatre cent cinquante euros).

Le 10/03/2015 - N°DEC - 2015-10

Décision du Maire de renouveler le contrat de bail commercial relatif aux locaux situés 1 esplanade de la demi-lune avec la société Lanarvylstis pour l'exploitation de la supérette de commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire en magasin pour une durée de 9 ans et de consentir cette location moyennant un loyer principal annuel de 2 % H.T du chiffre d'affaire.

Le 11/03/2015 - N°DEC - 2015-09

Décision du Maire de souscrire un contrat avec la société SAS SACPA (sise Domaine de Rabat – 47700 PINDERES) concernant la capture, le ramassage et le transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et la gestion de la fourrière animale pour un montant forfaitaire de 0,657 € H.T par an et par habitant.

Le 12/03/2015 - N°DEC - 2015-11

Décision du Maire de prendre acte du transfert par la société Polyreva le marché de collecte et d'enlèvement des encombrants ménagers à la société Polyamon. Ce transfert est dû à la réorganisation interne du groupe DERICHEBOURG et ne s'accompagne d'aucune modification substantielle d'un élément essentiel du marché.

Le 16/03/2015 - N°DEC - 2015-12

Décision du Maire de signer le contrat proposé par l'association « Le théâtre des sept chênes » (sise 6 allée des Sources - 91140 VILLEBON SUR YVETTE) pour le spectacle « L'Héritière » dont la représentation aura lieu le samedi 30 mai 2015 à 20h30, salle J.B Corot (sise 173 route de Morsang - 91250 SAINTRY-SUR-SEINE), pour la somme nette de 450 € (quatre cent cinquante euros).

Le 19/03/2015 – N°DEC – 2015-13

Décision du Maire de signer l'avenant à la Convention des assurances statutaires, concernant le suivi médical des agents territoriaux.

-----*---*---

**DELIBERATION N°2015-04-07 – N°01 – ADOPTION DU PROJET POUR LA PROMOTION DE LA FETE DE LA SCIENCE
ET AUTORISATION AU MAIRE DE DEPOSER LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION CORRESPONDANT
AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE**

Rapporteur : Madame DELIERE-GAST

Dans le cadre de sa politique d'accès au savoir, le Conseil Départemental de l'Essonne réédite un appel à projets « l'Essonne fête la Science », pour l'année 2015. Ce dispositif vise à soutenir les événements organisés pendant la semaine nationale de la « Fête de la Science » dont l'action concourt à la diffusion de la culture scientifique et technique sur l'ensemble du territoire essonnien, et plus particulièrement les projets favorisant le plus possible le rapprochement des différents partenaires scientifiques, culturels, artistiques et éducatifs présents sur le département. Le Service Culturel de la Commune souhaite participer à ce projet, prévu du 1^{er} au 31 octobre 2015, en mettant en avant le thème de « La lumière au quotidien et partout ». Le coût total du projet est porté à – 1258,05 € se déclinant comme suit :

Dépenses

Location Exposition Lumière	420 €
Spectacle Théâtre d'Ombre	538,05 €
Communication	200 €
Frais d'alimentation	100 €
Total	1258,05 €

Recettes

Subvention CD91	754,83 €
COUT RESTANT POUR LA COMMUNE	503,22€

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'adopter le projet de la Commune de participer à la Fête de la Science et d'autoriser le Maire ou son représentant à déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Essonne.

Délibération

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le budget prévisionnel ci-dessous :

Dépenses :

Location Exposition Lumière	420 €
Spectacle Théâtre d'Ombre	538,05 €
Communication	200 €
Frais d'alimentation	100 €
Total	1258,05 €

Recettes :

Subvention CD91	754,83 €
COUT RESTANT POUR LA COMMUNE	503,22 €

Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier, dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2015, chapitre 74 et dit que les dépenses sont inscrites au Budget Primitif 2015, chapitre 011.

**DELIBERATION N°2015-04-07 – N°02 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MEDECINE PREVENTIVE AVEC LE CENTRE
INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION (C.I.G) DE LA GRANDE COURONNE**

Rapporteur : Madame le Maire

Les politiques en faveur de la santé au travail des salariés connaissent actuellement de profondes mutations. Afin de répondre à ces nouvelles dispositions, le Conseil d'Administration du C.I.G. a voté le 4 juillet 2008 la mise en place d'une nouvelle convention pour la mission de médecine préventive sur la base d'un tarif par ½ heure de mise à disposition du médecin de prévention dans la collectivité, voté chaque année. Cette décision s'inscrit également dans la logique des nouvelles dispositions réglementaires du 14 avril 2008 (modifiant le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale) qui viennent de modifier la fréquence des visites médicales obligatoires en les faisant passer de un à deux ans. La convention relative à la mission de médecine préventive arrivant à son terme, il est nécessaire de procéder à son renouvellement. La collectivité devra s'acquitter pour la vacation d'un médecin d'une dépense fixée à 62 euros par visite de 20 min et 62 euros par demi-heure consacrée aux actions en milieu du travail.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région d'Ile-de-France.

Délibération

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de renouveler convention relative aux missions du service de médecine préventive proposée par le centre interdépartemental de gestion de la grande couronne, sis à Versailles (78) – 15, rue Boileau, autorise le maire ou son représentant à signer la convention et tout document s'y rapportant et dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2015, chapitre 012.

DELIBERATION N°2015-04-07 – N°03 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Rapporteur : Madame DENECE

Le Compte administratif constitue l'arrêté des comptes de l'exercice précédent. Il est présenté par le Maire, après transmission du Compte de gestion établi par le Trésorier, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivante. Le vote du Compte administratif doit avoir lieu au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice (art.L.1612-12, CGCT). Le Compte administratif, comme le Budget, sera présenté par section.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES DEPENSES

En 2014, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 5 195 415,81 €.

Chapitres	Libellés	Budget 2014 + DM	CA 2014	% réalisé
011	Fournitures et services	1 798 743,13	1 595 764,79	88,72%
012	Charges de personnel	2 532 410,00	2 405 605,52	94,99%
65	Subventions et divers	718 326,37	606 728,20	84,46%
66	Charges financières	47 252,50	41 931,44	88,74%
67	Charges exceptionnelles	55 100,00	51 599,17	93,65%
014	Atténuation de produits	217 703,45	205 760,45	94,51%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	284 945,30	288 026,24	101,08%
Total des dépenses de fonctionnement		5 654 480,75	5 195 415,81	91,88%

1.1. Charges à caractère général (chapitre 011) : 30,71 % des dépenses de fonctionnement

Ces charges comprennent les achats de fournitures, les prestations de service. En 2014, 1 595 764,79 € ont été mandatés soit 88,72 % des crédits ouverts. Les budgets des services à la population ont permis de répondre aux besoins des Saintryens en matière de culture, d'accueil des enfants et des jeunes dans les structures communales, d'action sociale, d'animations de la ville... Par ailleurs, les projets et les actions sont systématiquement évalués et adaptées aux attentes des usagers.

1.2. Charges de personnel (chapitre 012) : 46,30 % des dépenses de fonctionnement

En 2014, 2 405 605,52 € ont été mandatés, soit 94,99 % des crédits ouverts. Les charges de personnel ont subi des variations, en dehors des augmentations des taux des cotisations retraites et de l'évolution de carrières des agents de la commune, du fait du recrutement de 4 emplois d'avenir, un contrat aidé CAE-CUI et un contrat d'apprentissage courant le 4^{ème} trimestre 2014. Par ailleurs, la mise en place de la réforme des rythmes scolaires a entraîné un renforcement de l'équipe d'animation ainsi qu'une augmentation du temps de travail durant la période scolaire, soit de 16h00 à 19h00. Enfin, la réforme des catégories B et C entrée en vigueur au 1^{er} février 2014 a eu un impact important sur le budget RH, soit environ : 25 000 €.

1.3. Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 11,68 % des dépenses de fonctionnement

Ces charges de fonctionnement comprennent les subventions versées aux associations, les indemnités d'élus ainsi que les participations de la commune aux divers organismes intercommunaux auxquels elle adhère. En 2014, 606 728,20 € ont été mandatés soit 84,46 % des crédits ouverts.

1.4. Charges financières (chapitre 66) : 0,81 % des dépenses de fonctionnement

Ces charges de fonctionnement comprennent le remboursement des intérêts d'emprunts ainsi que les intérêts courus non échus (ICNE). En 2014, 41 931,44 € ont été mandatés, soit 88,74 % des crédits ouverts.

1.5. Charges exceptionnelles (chapitre 67) : 0,99 % des dépenses de fonctionnement

Ces charges de fonctionnement comprennent le remboursement à divers redevables et les annulations de titres des années antérieures (compte 673). En 2014, 51 599,17 € ont été mandatés, soit 93,65 % des crédits ouverts.

1.6. Atténuation de produits (chapitre 014) : 3,96 % des dépenses de fonctionnement

Ces charges de fonctionnement comprennent les prélèvements de la loi SRU et de la loi MOLLE mais également les reversements au titre de la péréquation horizontale (contribution au FPIC). En 2014, 205 760,45 € ont été mandatés, soit 94,51 % des crédits ouverts. Concernant les pénalités liées à l'insuffisance du nombre de logements sociaux sur la commune, nous avons bénéficié d'une réduction de 20 000 € résultant de la participation de la commune au titre de la surcharge foncière pour l'opération des 20 maisons rue du Général Leclerc.

1.7. Opérations d'ordre de transfert entre section (chapitre 042) : 5,54 % des dépenses de fonctionnement

Ces dépenses se sont élevées à 288 026,24 €. Ce chapitre comprend les écritures d'amortissement.

2. LES RECETTES

En 2014, les recettes de fonctionnement perçues se sont élevées à 5 498 044,86 €.

Chapitres	Libellés	Budget 2014 + DM	CA 2014	% réalisé
70	Produits des services du domaine	473 965,00	483 947,67	102,11%
73	Impôts et taxes	4 005 304,00	3 998 067,02	99,82%
74	Dotations et participations	931 483,00	872 440,40	93,66%
75	Autres produits de la gestion courante	55 150,00	50 165,60	90,96%
76	Produits Financiers	6,00	5,20	86,67%
77	Produits exceptionnels	3 000,00	26 035,34	867,84%
013	Atténuation de charges	50 000,00	65 380,17	130,76%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	602,52	2 003,46	332,51%
Total des recettes de fonctionnement		5 519 510,52	5 498 044,86	99,61%

2.1. Produits des services du domaine (chapitre 70) : 8,80 % des recettes nettes de fonctionnement

En 2014, 483 947,67 € ont été crédités, soit 102,11 % des recettes prévues. Ces recettes comprennent la facturation des services publics aux usagers (restauration scolaire, accueils périscolaires, Centre de Loisirs), les redevances diverses (occupations du domaine public, redevances funéraires...) et les charges des logements communaux et des baux commerciaux.

2.2. Impôts et taxes (chapitre 73) : 72,72 % des recettes nettes de fonctionnement

En 2014, 4 050 756,77 € ont été crédités, soit 99,82 % des recettes prévues. Ces recettes comprennent toutes les contributions directes et indirectes perçues par la commune. La dotation de coopération du SAN est de 240 883 € pour 2014 et les droits de mutation ont atteint la somme de 178 192,04 €.

2.3. Dotations et subventions (chapitre 74) : 15,87 % des recettes nettes de fonctionnement

En 2014, 872 440,40 € ont été perçus, soit 93,66 % des recettes prévues. Les recettes comprennent les subventions des personnes publiques (Etat, Conseil régional, Conseil général, établissements publics de coopération intercommunale). La CAF a versé à la commune 40 611,83 € au titre des prestations CLSH – jeunesse. Le SIPEJ a versé 52 534,40 € au titre du CEJ 2012 et d'un excédent cumulé.

2.4. Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 0,91 % des recettes nettes de fonctionnement

En 2014, 50 165,60 € ont été perçus, soit 90,96 % des recettes prévues. Ces recettes comprennent les loyers perçus par la commune (logements communaux, commerces, locations des salles communales).

2.5. Produits exceptionnels (chapitre 77) : 0,47 % des recettes nettes de fonctionnement

En 2014, 26 035,34 € ont été enregistrés. Ces recettes proviennent d'une part de remboursement de la société RMI ADISTA suite à une interruption de connexion internet, remboursement de trop perçu par le SIVOM, des remboursements d'assurance liés à des remboursements de cotisations mais également de régularisations sur des factures d'eau et d'électricité.

2.6. Atténuation de charges (chapitre 013) : 1,19 % des recettes nettes de fonctionnement

En 2014, 65 380,17 € ont été perçus, soit 130,76 % des recettes prévues. Ces recettes comprennent le remboursement par l'assurance des rémunérations du personnel mis en congé longue durée et longue maladie.

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice	5 498 044,86 €
Dépenses de l'exercice	5 195 415,81 €
Résultat de l'exercice	+ 302 629,05 €
Résultat des exercices antérieurs (002)	+ 1 312 827,85 €
SOLDE D'EXECUTION	+1 615 456,90 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

1. LES DEPENSES

En 2014, les dépenses d'investissement ont été de 595 501,63 €.

Chapitres	Libellés	Voté 2014 + DM	CA 2014	RAR 2014	% (avec report)
16	Remboursement d'emprunt	151 500,00	128 488,07		84,81%
20	Immobilisations incorporelles	186 779,87	31 029,58	27 606,00	31,39%
204	Subventions d'équipement versées	143 500,00	80 000,00		55,75%
21	Immobilisations corporelles	1 411 486,59	302 106,62	81 079,51	27,15%
23	Immobilisations en cours	168 526,75	-	18 526,75	10,99%
041	Opérations patrimoniales	801 873,90	51 873,90		6,47%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	602,52	2 003,46		332,51%
N°	Opérations d'équipement	-	-		
	Total des dépenses d'investissement	2 864 269,63	595 501,63	127 212,26	25,23%

1.1. Remboursement d'emprunt (chapitre 16) : 21,58 % des dépenses d'investissement

En 2014, 128 488,07 € ont été mandatés. Ces dépenses comprennent le remboursement du capital de la dette et les dépôts et cautionnements.

1.2. Subventions d'équipement versées (chapitre 204) : 13,43 % des dépenses d'investissement

Suite à la délibération du Conseil municipal en date du 3 avril 2012, concernant l'attribution d'une subvention pour surcharge foncière pour l'opération du cœur de ville, le deuxième acompte de 40 000€ a été versé en 2014. (Le montant total de la subvention pour surcharge foncière est de 120 000 €).

De même, concernant l'opération 3/5 Grande rue Charles de Gaulle, une seconde attribution de subvention pour surcharge foncière a été accordée (cf délibération du 25 juin 2013) pour un montant de 80 000 €. Le dernier acompte de 40 000 € a été versé en 2014.

1.3. Dépenses d'équipement (chapitres 20, 21, 23 et opérations) : 55,94 % des dépenses d'investissement

En 2014, 333 136,20 € ont été mandatés. Ces dépenses comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles (travaux, acquisitions de biens amortissables...). La commune a ainsi pu réaliser les opérations suivantes :

- Frais d'études : 22 163,89 €
 - Plan topographique de la rue de Corbeil et pour des aménagements urbains,
 - Missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement d'espaces de loisirs
 - Complément de l'étude commencée en 2013 pour la mise en valeur et l'embellissement du parc de la mairie
 - Étude pour établir un diagnostic des besoins de travaux d'accessibilité au sein des bâtiments communaux,
 - Inspection télévisée des réseaux d'eaux pluviales et eaux usées de la cour d'école des Renardeaux.
- Acquisition de logiciels et de licences : 8 865,69 €
 - Logiciel PESV2,
 - 2 licences Publisher
- Travaux de rénovation et de mise aux normes dans les écoles : 69 833 €
 - Installation de stores au niveau de l'école du Parc
 - Équipements sportifs au niveau de l'école du Parc,
 - Clôtures aux écoles maternelles,
 - Équipement en tableaux numériques interactifs à l'école du Parc (4),
 - Renouvellement de mobiliers scolaires.
- Reprise de concessions : 13 410 €
- Travaux d'extension du réseau électrique : 5 374,63 €
- Travaux pour les bâtiments et les sites communaux : 47 912,19 €
 - Création d'un cheminement PMR au foyer des anciens,
 - Plan du cimetière communal,
 - Création d'une place pour le monument aux morts dans le cimetière communal,
 - Fermeture de la grotte située au niveau du parc de la mairie,
 - Création d'un plancher de sécurité dans le clocher de l'église
 - Création et installation de la devise pour la façade de la mairie,
 - Création de l'éclairage dans le bureau de l'Etat-civil
- Les travaux en matière de voirie s'élèvent à 102 539,02 € :
 - Fourniture et pose de butées sur le parking rue de l'Enfer,
 - Création de sanitaires avec extension du réseau d'alimentation d'eau potable à l'école du Parc
 - Création et busage de fossé route de Villededon
 - Création de réseaux d'eau potable et raccord réseau eaux usées à l'école du Parc
 - Création de trottoirs en béton allée du Coteau,
 - Fournitures et pose de 2 miroirs de voirie route de Morsang,
 - Fourniture et pose de panneaux de signalisation grande rue Charles de Gaulle.

- Acquisition de matériels informatiques : 17 371,34 €
- Acquisition de mobiliers : 6 286,17 €
 - Aménagement des accueils périscolaires et de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH),
 - Mobiliers pour les services : scolaire, urbanisme et Etat-civil
- Autres acquisitions : 71 251,17 €
 - Acquisition de bacs de tri sélectif et de composteurs,
 - Chauffe eau pour les logements sociaux et pour la salle JBC Corot bas
 - Réfrigérateur pour les logements sociaux,
 - Aménagement des accueils périscolaires et de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH),
 - Machine à laver pour l'accueil de loisirs sans hébergement,
 - Caméra de surveillance,
 - Matériels pour le service jeunesse (matériels sportifs pour l'EMS),
 - Armoire à grille positive pour le restaurant scolaire de l'école des Renardeaux,
 - Acquisition de matériel pour le fonctionnement des services : 2 urnes, téléphone mobile, appareils photos numériques, vitrine pour affichage extérieur, matériels pour les services techniques.

1.4. Opérations du patrimoine (Chapitre 041)

Ces dépenses comprennent les intégrations des frais d'études qui ont été suivis de réalisation pour un montant de 51 873,90 €. Les restes à réaliser sont des opérations en cours, engagées mais non encore réalisées ou non facturées au 31 décembre de l'exercice. Pour 2014, ils correspondent à 127 212,26 €.

2. LES RECETTES

En 2014, les recettes d'investissement perçues se sont élevées à 548 444, 87 €.

Chapitres	Libellés	Budget 2014 + DM	CA 2014	RAR 2014	% (avec report)
10	Dotations fonds divers	197 000,00	159 507,78	128 410,13	146,15%
13	Subvention d'investissement	51 804,54	48 375,14	3 000,00	99,17%
16	Emprunts et dettes assimilées	500,00	661,81		132,36%
041	opérations patrimoniales	801 873,90	51 873,90		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	284 946,30	288 026,24		101,08%
Total des recettes d'investissement		1 336 124,74	548 444,87	131 410,13	50,88%

2.1. Dotations fonds divers (chapitre 10) : 29,08 % des recettes nettes d'investissement

Ces recettes comprennent :

- La taxe locale d'équipement : 87 233,26 €
- La taxe d'aménagement : 72 274,52 €
- La notification du versement du FCTVA se fera sur l'exercice 2015 pour un montant de 128 410,13 €

2.2. Subventions d'investissement (chapitre 13) : 8,82 % des recettes nettes d'investissement

Ces recettes comprennent la subvention pour les opérations de réfection de la Grande rue Charles de Gaulle, chemin des Guêtres et place du 8 mai 1945, soit 34 570,60 €, ainsi les dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR) :

- Acquisition de mobiliers et de matériels scolaires et périscolaires : 8 888, 94 €
- PMR salle Camille Claudel : 4 917,60 €

2.3. Emprunt et dettes assimilées (chapitre 16) : 0,12 % des recettes nettes d'investissement

Ces recettes sont les cautions versées par les locataires des logements sociaux. Pour 2014, elles se sont élevées à 661,81 €.

2.4. Opérations d'ordre de transfert entre section (chapitre 040) : 52,52 % des recettes nettes d'investissement

Ces recettes se sont élevées à 288 026,24 €. Ce chapitre comprend les écritures d'amortissement.

2.5. Opérations du patrimoine (Chapitre 041)

Ces recettes comprennent les intégrations des frais d'études qui ont été suivis de réalisation pour un montant de 51 873,90 €.

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice	548 444,87 €
Dépenses de l'exercice	595 501,63 €
Résultat de l'exercice	- 47 056,76 €
Résultat des exercices antérieurs (001)	+ 350 288,27 €

SOLDE D'EXECUTION + 303 231,51 €

Le COMPTE ADMINISTRATIF 2014 présente les résultats suivants :

Solde d'exécution section de fonctionnement	+ 1 615 456,90 €
Solde d'exécution section d'investissement	+ 303 231,51 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 1 918 688,41 €
RESTE A REALISER EN DEPENSES 2014	127 212,26 €
RESTE A REALISER EN RECETTES 2014	131 410,13 €
TOTAL DES RESTES A REALISER 2014	+ 4 197,87 €

Le détail des opérations apparaît dans l'extrait du Compte administratif. En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2014 tel que présenté.

Délibération

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de l'adjointe au Maire sur les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2014 ; le Maire ayant quitté la salle au moment du vote et le Conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Johnny DA COSTA, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des Collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré par 20 voix pour et 8 contre (Mmes DAVID-COUSTILLAS, BOUILLET, GIORGIS, Mrs. CARRENO, EL BEZE, JOLY, GONZALEZ et HERSCHKORN), donne acte de la présentation du compte administratif 2014, constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du trésorier principal, relative aux reports, aux résultats d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, constate les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice	5 498 044,86 €
Dépenses de l'exercice	5 195 415,81 €
Résultat de l'exercice	+ 302 629,05 €
Résultat des exercices antérieurs (002)	+ 1 312 827,85 €

SOLDE D'EXECUTION + 1 615 456,90 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice	548 444,87 €
Dépenses de l'exercice	595 501,63 €
Résultat de l'exercice	- 47 056,76 €
Résultat des exercices antérieurs	+ 350 288,27 €

Résultats cumulés investissement + 303 231,51 €

RESULTAT DE L'EXERCICE + 1 918 688,41 €

VOTE le Compte administratif 2014 présenté.

DELIBERATION N°2015-04-07 – N°04 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Rapporteur : Madame DENECE

Le Compte de Gestion présenté par le Trésorier comporte les mêmes résultats d'exécution que le compte administratif. En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de constater la concordance du compte de gestion avec le compte administratif.

Délibération

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour et 7 abstentions (Mmes DAVID-COUSTILLAS, BOUILLET, GIORGIS, Mrs. CARRENO, EL BEZE, JOLY et HERSCHKORN), constate les identités de valeurs aux comptes de résultats de l'exercice et de clôture ainsi qu'aux débits et crédits portés aux différents comptes et adopte le compte de gestion 2014 présenté.

DELIBERATION N°2015-04-07 – N°05 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014

Rapporteur : Mme DENECE

Le budget étant tenu selon les principes de la comptabilité « M14 », un besoin de financement pour la Section d'Investissement est calculé lors de l'élaboration du budget primitif et un résultat apparaît en section de fonctionnement. Une fois le Compte administratif adopté par le Conseil municipal, ce dernier doit voter l'affectation de résultat de la section de fonctionnement. Le résultat de la section de fonctionnement est de 1 615 456,90 €. Le solde d'exécution de la section d'investissement dégage un résultat positif de 303 231,51 € et on constate un solde positif des restes à réaliser d'un montant de 4 197,87 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'inscrire au Budget primitif 2015 :

- le résultat de la section de fonctionnement de 2014 sera affecté au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » (recette en section de fonctionnement) à hauteur de 1 615 456,90 €
- le résultat de la section d'investissement de 2014 à hauteur de 303 231,51 € sur le compte 001 « Excédent reporté de la section d'investissement » (recette en section d'investissement) ainsi que des restes à réaliser pour un montant de 127 212,26 € en dépenses d'investissement et 131 410,13 € en recettes d'investissement.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2014.

Délibération

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour et 7 abstentions (Mmes DAVID-COUSTILLAS, BOUILLET, GIORGIS, Mrs. CARRENO, EL BEZE, JOLY et HERSCHKORN), statuant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 ; constatant que le résultat de la section de fonctionnement est de 1 615 456,90 € ; constatant que le résultat de la section d'investissement est de 303 231,51 € ; constatant les restes à réaliser réparti à hauteur de 127 212,26 € en dépenses d'investissement et de 131 410,13 € en recettes d'investissement ; décide d'affecter :

- 1 615 456,90€ au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » (section de fonctionnement)
- 303 231,51 € au compte 001 « Excédent reporté de la section d'investissement » (section d'investissement)
- Reste à réaliser : 127 212,26 € en dépenses d'investissement et 131 410,13 € en recettes d'investissement

DELIBERATION N°2015-04-07 – N°06 – VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES LOCALES

Rapporteur : Mme DENECE

Pour rappel, la Loi de finances pour 2015 a adopté une augmentation des bases d'imposition de 0,9%. Il est à noter que, sur la commune de Saintry-sur-Seine, les variations des bases prévisionnelles entre 2014 et 2015 sont les suivantes :

	BASES PRÉVISIONNELLES 2014	BASES PRÉVISIONNELLES 2015	VARIATION DES BASES
TAXE HABITATION	10 212 000	10 575 000	+ 3,55 %
TAXE FONCIERE (BÂTI)	7 087 000	7 326 000	+ 3,37 %
TAXE FONCIERE (NON BÂTI)	29 000	25 100	-14,63 %

Considérant l'évolution de ces bases et afin d'équilibrer le Budget, il est proposé au Conseil municipal de fixer les taux suivants pour les trois taxes locales :

	TAUX 2013	TAUX 2014	TAUX 2015
TAXE D'HABITATION	14,94%	14,94%	14,94%
FONCIER BÂTI	16,87 %	16,87 %	16,87 %
FONCIER NON BÂTI	64,17 %	64,17 %	64,17 %

Délibération

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 21 voix pour et 8 contre (Mmes DAVID-COUSTILLAS, BOUILLET, GIORGIS, Mrs. CARRENO, EL BEZE, JOLY, GONZALEZ et HERSCHKORN), fixe le taux des trois taxes directes locales qui seront applicables pour l'exercice 2015, comme il suit :

Taxes	Taux 2015
Taxe d'habitation	14.94 %
Foncier Bâti	16.87 %
Foncier non Bâti	64.17 %

DELIBERATION N°2015-04-07 – N°07 – VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (T.E.O.M)

Rapporteur : Mme DENECE

Depuis la Loi de finances pour 2005, les Communes votent un taux de T.E.O.M et non plus un produit. La T.E.O.M. finance l'ensemble des dépenses relatives à la gestion des déchets. Par conséquent, elle suit la progression de ces dépenses. Considérant le montant des dépenses prévues pour la collecte et le traitement des déchets (cf. Budget 2015), il est proposé au Conseil municipal de fixer le taux à 8,11% pour une recette fiscale estimée à 613 676 €.

Pour information, évolution des taux depuis 2010 :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
TAUX	8.00%	8.11%	8.11%	8.11%	8.11%	8.11%

Délibération

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 21 voix pour et 6 contre (Mmes DAVID-COUSTILLAS, BOUILLET, GIORGIS, Mrs. CARRENO, EL BEZE et JOLY) et 2 abstentions (Mrs GONZALEZ et HERSCHKORN), fixe le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 8,11 %.

DELIBERATION N°2015-04-07 – N°08 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2015

Rapporteur : Mme DENECE

Le Budget primitif est un document de prévisions de recettes et de dépenses voté par le Conseil municipal avant le 30 avril, pour une année, en fonctionnement et en investissement. Il autorise le Maire à engager les dépenses, dans la limite des crédits votés, et à percevoir les recettes votées par le Conseil municipal. Le budget doit être voté en équilibre. Chaque section présente des dépenses et recettes réelles et des dépenses et recettes d'ordre. Les opérations d'ordre ne sont que des écritures comptables c'est-à-dire sans encaissement ni décaissement mais ont une incidence sur la masse du budget. Elles s'équilibrent en affectant un compte de dépenses et un compte de recettes de section à section. Le Budget primitif de la ville de Saintry-sur-Seine, qui est proposé pour l'exercice 2015, s'équilibre toutes

sections confondues à la somme de 10 201 332,44€. La note de synthèse a pour but de vous éclairer sur les différents montants prévus en dépenses et en recettes.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

6 946 722,90 €

Le Budget primitif 2015 est élaboré sur la base des taux d'imposition pour la taxe d'habitation et les taxes foncières, comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire. Il est proposé de ne pas appliquer de revalorisation des taux sur les impôts dits « ménages » en 2015. En matière d'impôts directs locaux, la revalorisation des bases locatives, décidée par l'Etat, s'établit à 0,9 % (loi de finances pour 2015). Il est à noter que, sur la commune de Saintry-sur-Seine, les variations des bases prévisionnelles entre 2014 et 2015 sont les suivantes :

	BASES PRÉVISIONNELLES 2014	BASES PRÉVISIONNELLES 2015	VARIATION DES BASES
TAXE HABITATION	10 212 000	10 575 000	+ 3,55 %
TAXE FONCIERE (BÂTI)	7 087 000	7 326 000	+ 3,37 %
TAXE FONCIERE (NON BÂTI)	29 000	25 100	-14,63 %

Le résultat 2014 de la section de fonctionnement, d'un montant de 1 615 456,90 € est affecté entièrement sur le compte 002 « excédent de fonctionnement reporté », en recette de la section de fonctionnement. Une maîtrise complète et rigoureuse des dépenses de fonctionnement, tant en ce qui concerne les charges à caractère général que celles de gestion courante et de personnel, tout en maintenant les services publics rendus à la population sont maintenus : entretien des bâtiments communaux et des voiries, espaces publics, animations sur la ville, propreté urbaine, campagne de fleurissement de la ville...

La Municipalité s'engage aussi à développer les actions du tissu associatif, par l'attribution de subventions, le soutien à l'animation de la ville et l'acquisition de matériels nécessaires. Par ailleurs, la Municipalité soutient les actions pour la jeunesse, accordera les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ces objectifs : formation du personnel et professionnalisation du personnel d'animation, renfort des actions de ce service à destination des jeunes (projet d'aide aux devoirs et d'accompagnement à la réalisation de projets individuel, Ecole municipale des sports, réalisation d'une nouvelle opération « chantier jeunes » en partenariat avec le SIARCE, actions de prévention routière, lancement du nouveau dispositif « JEUNE ACTIF »...), équipements pédagogiques supplémentaires au centre de loisirs, travaux de réfection et équipements des accueils périscolaires. Compte tenu de l'absence de nouveaux emprunts depuis plusieurs années, et encore pour 2015, les charges financières sont en diminution.

CHAPITRES	LIBELLÉS	DÉPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	1 612 474,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 584 000,00	
014	Atténuations de produits	217 500,00	
65	Autres charges de gestion courante	735 089,00	
66	Charges financières	43 000,00	
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	
023	Virement à la section d'investissement	1 459 659,90	
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	290 000,00	
70	Produits des services		452 084,00
73	Impôts et taxes		3 994 595,00
74	Dotations, subventions, participations		816 671,00
75	Autres produits de gestion courante		41 000,00
76	Produits financiers		6,00
77	Produits exceptionnels		2 910,00
042	Opérations d'ordre de transfert		4 000 ;00
002	Résultat d'exploitation reporté		1 615 456,90
013	Atténuation de charges		20 000,00
TOTAUX		6 946 722,90	6 946 722,90

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

3 254 609,54 €

La section d'investissement du budget primitif 2015 a été établie en poursuivant les objectifs suivants :

- Ne pas avoir recours à de nouveaux emprunts au cours de l'exercice,
- Privilégier l'aménagement et l'amélioration du cadre de vie,
- Actions de mise en conformité aux normes PMR,
- Lancer la révision du PLU,
- Actions pour l'enfance et la jeunesse,

Concernant le cadre de vie, les opérations suivantes sont proposées :

- ✓ Aménagement de la place de la croix
- ✓ Voirie voie basse cœur de ville
- ✓ Réalisation d'investissements divers afin d'améliorer la qualité du cadre de vie : acquisition de mobiliers urbains, de jardinières, acquisition d'un tracteur, renouvellement de l'outillage...
- ✓ Lancement des études et installation d'un système de vidéo protection.

Concernant le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) :

- ✓ Il s'agit de débiter les études en vue de la révision du PLU, en concertation avec les Saintryens.

Concernant l'enfance et la jeunesse :

- ✓ Investissements pour les écoles (travaux de rénovation et d'accessibilité, remplacement de stores, réhabilitation de sanitaires),
- ✓ Réhabilitation de la cour de l'école maternelle des renardeaux
- ✓ Création d'équipements sportifs : city stade
- ✓ Renouvellement de matériels pour les activités des services jeunesse et périscolaire – centre de loisirs,

Enfin, pour proposer un service de qualité, des crédits sont réservés en investissement afin de renouveler le matériel informatique de la mairie, de renouveler le parc des containers et composteurs des habitants.

Le tableau présenté ci-dessous présente les crédits inscrits à la section d'investissement :

CHAPITRES	LIBELLÉS	DÉPENSES	RECETTES
040	Opérations d'ordre de section à section	4 000,00	290 000,00
041	Opérations patrimoniales	750 000,00	750 000,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement		303 231,51
021	Virement de la section de fonctionnement		1 459 659,90
10	Dotations et fonds propres		262 710,13
13	Subventions d'équipement reçues		188 508,00
16	Emprunts	135 500,00	500,00
20	Immobilisations incorporelles	137 606,00	
204	Subventions d'équipement versées	67 000,00	
21	Immobilisations corporelles	1 074 976,79	
23	Immobilisations en cours	1 085 526,75	
	TOTAUX	3 254 609,54	3 254 609,54

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'adopter le budget primitif 2015, par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres.

Délibération

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 19 voix pour et 10 contre (Mmes DAVID-COUSTILLAS, BOUILLET, GIORGIS, Mrs. DA COSTA, PENHOET, CARRENO, EL BEZE, JOLY, GONZALEZ et HERSCHKORN), décide de voter le Budget Primitif 2015 de la commune :

- par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- par chapitre et par opération pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres ;

Décide d'attribuer les subventions aux associations qui figurent dans les annexes budgétaires et adopte le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2015 comme il suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section Fonctionnement	6 946 722,90	6 946 722,90
Section Investissement	3 263 609,54	3 263 609,54
TOTAL	10 210 332,44	10 210 332,44

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 21h55

Fait à SAINTRY SUR SEINE, le 08 avril 2015.

Le Maire,

Martine CARTAU-OURY

14 AVR. 2015

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus sera publié au recueil des actes administratifs